

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Un émissaire du président Obiang Nguema reçu à la Primature

Il s'agit du ministre équato-guinéen des Affaires étrangères, Simeon Oyono Essono Angue, qui a été reçu hier par le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon



Simeon Oyono Essono Angue remettant le message au Premier ministre Julien Nkoghe Bekale.

"ÉRADICUER la piraterie maritime sur les côtes gabonaises et ses environs". Telle a été la trame, hier à la Primature, de l'entretien entre le chef du gouvernement gabonais, Julien Nkoghe Bekale, et le ministre équato-guinéen des Affaires étrangères, Simeon Oyono Essono Angue.

Introduit par son homologue gabonais, Alain-Claude Bilie-By-Nze, au cabinet du Premier ministre, ce dernier était porteur d'un message de son président de la République, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, à son homologue gabonais Ali Bongo Ondimba.

Même si le contenu dudit message n'a pas été rendu public, il n'en demeure pas moins vrai que la sécurisation des eaux maritimes de ces deux pays frontaliers frères a figuré en bonne place lors des

échanges. "Vous savez que la Guinée équatoriale et le Gabon ont fait l'objet d'attaques liées à la piraterie maritime en tenant compte des richesses que comportent nos eaux. Il est donc nécessaire que l'on travaille ensemble en vue du renforcement de la coopération maritime et empêcher toutes les menaces de nos côtes", a déclaré le chef de la diplomatie équato-guinéenne.

La sécurisation des eaux maritimes de ces deux pays frontaliers frères a figuré en bonne place lors des échanges.

La piraterie maritime est considérée comme un fléau des temps modernes qu'il convient de combattre avec la dernière énergie. En atteste, l'assassinat du commandant du "Tropic Daw", dans la nuit du 21 au 22 décembre dernier, Aymar Mboumba Mbina, dans les eaux territoriales gabonaises. Lequel assassinat a été suivi de l'enlèvement de quatre ressortissants chinois et le détournement d'un navire de la société Satram. La piraterie maritime, jusque-là, sévissant essentiellement dans le golfe de Guinée se déporte de plus en plus à d'autres régions du continent africain.

Vers la mise en place d'un Fonds d'aide aux Gabonais de l'étranger

J.K.M
Libreville/Gabon

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Alain-claude Bilie-By-Nze, a annoncé, récemment, qu'il présenterait, dans les jours à venir, en Conseil des ministres, un projet de loi visant à la création d'un Fonds d'aide et d'assistance aux Gabonais de l'étranger.

Aux yeux du membre du gouvernement, "une fois adopté, ce projet devrait contribuer à soutenir et à mieux accompagner nos compatriotes de la diaspora, composée pour l'essentiel d'étudiants et des stagiaires qui se trouvent parfois confrontés à de réelles difficultés, quand ils ne sont pas dans des situations de détresse". D'autant plus que, selon lui, chaque année, les services extérieurs de l'État, à travers les missions diplomatiques et consulaires, enregistrent des centaines de demandes d'aide et de soutien. Et bien souvent, a-t-il laissé entendre, "faute de ressources prévues à cet effet, nous recourons à l'intervention du président de la République".

Dans tous les cas, a-t-il précisé, ce projet de loi est une réponse "à la faiblesse de notre dispositif d'aide et d'assistance à nos compatriotes vivant à l'étranger et une réponse à un impératif constitutionnel". Vu que, a-t-il indiqué, l'article 1er du Titre préliminaire des Principes fondamentaux de la Constitution dispose que, "tout citoyen gabonais séjournant ou résidant à l'étranger bénéficie de la protection et de l'assistance de l'État dans les conditions fixées par les lois nationales ou les accords internationaux".



Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Alain Claude Bilie-By-Nze.

CESE : les travaux se poursuivent en commission

L'ÉTAT des lieux et l'analyse des enjeux liés au Code du travail, ainsi que les perspectives induites ont fait l'objet des réflexions des conseillers membres.

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Il y a près d'une semaine, les travaux de la première session ordinaire du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont été ouverts. Depuis lors, les conseillers membres de cette institution dirigée par René Ndemezo Obiang se penchent sur un certain nombre de sous-thèmes, le thème central étant l'examen du projet du Code du Travail.

Les différentes commissions mises en place à cet effet, réflé-

chissent sur trois points : l'état des lieux ; l'analyse des enjeux liés au Code du travail ; et les perspectives induites. Sur le premier point, la commission y relative fait un tour d'horizon sur les plans économique, financier, social, politique, environnemental et les normes internationales. S'agissant des enjeux liés au Code du travail, il est question de se pencher sur les aspects transversaux des différents plans. La flexibilité, l'employabilité, la sécurité de l'emploi et l'attractivité qui constituent les points clés des perspectives. Il apparaît clairement, qu'au terme de ces travaux

qui devront s'achever le 12 mars prochain, les recommandations vont être formulées.

Par ailleurs, il importe de relever que les réflexions menées actuellement par le CESE sur le Code du travail en République gabonaise se font en marge des conclusions issues des assises entre le gouvernement et les partenaires sociaux (patronat et syndicats). Tout comme, les conseillers membres travaillent en attendant les propositions du Bureau international du travail (BIT), institution à laquelle le projet du Code du travail gabonais a été soumis.



Une commission en plein travaux.